

**PNO INVESTISSEUR**  
**TABLEAU DES LIMITES MAXIMALES DES INDEMNITES PAR SINISTRE ET**  
**DES FRANCHISES**  
*PNO/05/2007/01*

Une franchise générale de 0.60 fois l'indice par sinistre sera toujours déduite.

RISQUES GARANTIS	OBJET DES GARANTIES	LIMITES DES GARANTIES ET DES FRANCHISES PAR SINISTRE
Incendie, explosion et événements assimilés  Tempêtes, ouragans, cyclones, grêle et poids de la neige sur les toitures	Bâtiment *	Valeur de reconstruction
	Frais et Pertes :  - frais de démolition, déblaiement et d'enlèvement des décombres*  - frais de clôture provisoire et de gardiennage*	Montant réel des frais avec un maximum de 30 fois l'indice**
	Les dommages causés à autrui en votre qualité de propriétaire ou copropriétaire :  - recours des locataires - recours des voisins et des tiers (y/c copropriétaires)  dont dommages immatériels consécutif	- à concurrence de 3000 fois l'indice** - à concurrence de 3000 fois l'indice**  - à concurrence de 300 fois l'indice**

Vol	Bâtiment et détériorations immobilières	Valeur de reconstruction
Actes de Vandalisme	10 fois l'indice**	
Dégâts des Eaux	Pour les événements garantis autres que le gel : Bâtiments*	Valeur de reconstruction
	Refoulement des égouts	- à concurrence de 15 fois l'indice**
	Frais de recherche de fuites	- à concurrence de 3 fois l'indice**
	Frais et Pertes : - frais de démolition, déblaiement et d'enlèvement des décombres* - frais de clôture provisoire et gardiennage*	Montant réel des frais avec un maximum de 30 fois l'indice**
	Les dommages causés à autrui en votre qualité de propriétaire ou copropriétaire :  - recours des locataires - recours des voisins et des tiers (y/c copropriétaires)  dont dommages immatériels	- 300 fois l'indice** - 300 fois l'indice**  - à concurrence de 300 fois l'indice**

Bris des glaces	7,5 fois l'indice**	
Catastrophes naturelles	Montants prévus à la garantie incendie sous déduction d'une franchise fixée par le dernier Arrêté Ministériel en vigueur	
Catastrophes technologiques	Montants et indemnisation suivant la législation en vigueur	
Attentats	Montants prévus pour les dommages de même nature non consécutifs à un attentat	
Défense Pénale et Recours suite à accident	Montant maximum global par litige	30 fois l'indice
Responsabilité civile Propriétaire d'immeuble	Tous préjudices confondus Dont limites particulières : - faute inexcusable  Dommages matériels et immatériels consécutifs à des dommages matériels garantis : Dont limites particulières : - par un incendie, une explosion, un dégât des eaux  - par une pollution accidentelle  - du fait d'un vol ou d'une tentative de vol  -  Dommages immatériels non consécutifs à des dommages matériels garantis :	7 600 000 euros non indexé  1 000 000 euros non indexé par année d'assurance  1525 fois l'indice**  450 fois l'indice  30 fois l'indice par année d'assurance  45 fois l'indice  Exclu

(\*) Voir lexique de vos Conditions Générales

(\*\*) L'indice à prendre en considération dans le tableau est l'indice d'échéance

## CONTRAT D'ASSURANCE PROPRIETAIRE NON OCCUPANT

### PROPOSITION D'ASSURANCE

Code gestionnaire : 454

n° Devis :

#### PROPOSANT

TITRE :

NOM :

PRENOM :

ADRESSE :

CP / VILLE :

#### BIENS IMMOBILIERS A ASSURER

(si différente du lieu du risque)

ADRESSE DU RISQUE : **21-23 RUE DU GENERAL STOLTZ**

CP / VILLE : **90000 BELFORT**

QUALITE DU PROPOSANT :

Propriétaire non occupant

Copropriétaire non occupant

TYPE D'HABITAT :

APPARTEMENT dans immeuble à usage :  HABITATION  BUREAUX

MAISON INDIVIDUELLE

NOMBRE DE PIECES PRINCIPALES : **01 PP**

CONTIGUITE, VOISINAGE (préciser les éventuelles aggravations) :

ANNEE DE CONSTRUCTION :  Avant 1960  de 1960 à 1988  Après 1988

SURFACE DEVELOPPEE m<sup>2</sup> (\*) :

(\*)Surface totale additionnée des rez-de-chaussée et de chacun des niveaux, calculée à partir de l'extérieur des murs de façades. Toutefois, les toitures formant terrasses ne sont pas décomptées. Les balcons, loggias, terrasses, combles, greniers, buanderies, garages, caves et sous-sol non aménagés en locaux d'habitation, bureaux ou ateliers ne sont pris en compte que pour 50 % de leur surface.

Nous renonçons à nous prévaloir de toute erreur involontaire inférieure à 10 % dans le calcul de la surface développée.

#### DECLARATIONS DU SOUSCRIPTEUR

Le proposant déclare qu'à sa connaissance :

- oui  non • l'immeuble garanti(1) est en bon état d'entretien ;
- oui  non • l'immeuble garanti(1) est pas totalement inoccupé, inhabité, désaffecté ou sans usage ;
- oui  non • l'immeuble garanti (1) n'est pas occupé sans autorisation, ni destiné à la démolition ;
- oui  non • l'immeuble garanti (1) n'est pas un chalet de montagne, une résidence mobile (mobil-home), un baraquement ou construction provisoire, une baraque de chantier, une baraque foraine, un wagon aménagé ;
- oui  non • l'immeuble garanti (1) n'est pas un bien en construction ;
- oui  non • le plancher bas du dernier niveau du bien garanti(1) n'est pas situé à plus de 28 m du sol le plus haut utilisable par les engins des services publics de secours et de lutte contre l'incendie\* ;
- oui  non • l'immeuble garanti(1) n'est pas un château, une gentilhommière, un manoir classé, en tout ou en partie, par le service des monuments historiques du Ministère des Affaires Culturelles ;
- oui  non • l'immeuble garanti (1) ne fait pas partie d'un groupe d'immeubles en communication dont la surface développée\* totale est supérieure à 20 000 m<sup>2</sup> ;
- oui  non • l'immeuble garanti(1) n'est pas situé dans un ensemble à caractère industriel ou un centre commercial, ni contigu avec communication à un tel ensemble ;
- oui  non • l'immeuble garanti(1) n'est pas contigu avec communication ou n'abrite aucune des professions ou activités suivantes : ambassade, consulat, bowling, casino, salle de jeux spécialisée, discothèque, cinéma, boîte de nuit, sex-shop, cabaret, bar avec piste de danse ou autres établissements de même nature, piscine ouverte au public, locaux à usage d'exploitation agricole ou relevant d'un bail rural ;
- oui  non • vous n'avez été titulaire d'aucun contrat d'assurance portant sur tout ou partie des risques garantis, ayant fait l'objet d'une résiliation pour quelque motif que ce soit au cours des 24 derniers mois ;
- oui  non • vous n'avez subi ou occasionné au cours des 24 derniers mois précédant la date d'effet de la garantie, aucun sinistre\* en ce qui concerne les risques souscrits au titre du présent contrat.
- oui  non • l'immeuble garanti (1) est construit pour plus de 80 % en matériaux durs : béton, briques, pierres, parpaings, vitrages, fibrociment, panneaux métalliques sans isolant ou avec isolant minéral ;
- oui  non • l'immeuble garanti (1) est couvert pour plus de 80 % en matériaux durs : ardoises, tuiles, béton, vitrages, fibrociment, panneaux métalliques sans isolant ou avec isolant minéral ;
- oui  non • l'immeuble garanti (1) ou le groupe d'immeubles en communication dont fait partie l'immeuble garanti contient exclusivement des locaux à usage d'habitation dans le cadre privé ou de bureau.

(1) ou dans lequel sont situés les locaux garantis

(2) Si l'une des déclarations amène une réponse négative, la proposition devra être soumise pour étude à la Compagnie

SACAPP – CENTRALE D'ASSURANCES ET DE PROTECTION DU PATRIMOINE

39, RUE FESSART – 92772 BOULOGNE BILLANCOURT CEDEX - TEL : 01.41.86.06.26 – FAX 01.41.86.06.10 - EMAIL : [service.clients@sacapp.com](mailto:service.clients@sacapp.com)

SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 160 000 €- SOCIETE DE COURTAGE – RCS NANTERRE B 390 786 390 00026 – APE 672Z

GARANTIE FINANCIERE ET ASSURANCE DE RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE CONFORME AUX ARTICLES L.530-1 ET L.530-2 DU CODE DES ASSURANCES - ORIAS N° 07 000 150 – [www.orias.fr](http://www.orias.fr)

### EXPOSITION AUX EVENEMENTS NATURELS

Le risque comporte-t-il une aggravation particulière relative aux éléments suivants : Incendie  oui  non ; Tempête, ouragan, cyclone  oui  non ; Autres :  oui  non  
Si oui, précisez : Abords boisés à moins de 10 m :  oui  non Zone inondable :  oui  non  
Zone inondée au cours des dix dernières années :  oui  non Si oui, quelle(s) année(s) :  
Zone soumise au cours des 10 dernières années à des phénomènes de mouvements de terrain (affaissement, coulée de boue, éboulement, etc.) :  oui  non  
Si oui, nature date et périodicité :

### DEGATS DES EAUX

Le bâtiment comporte-t-il des terrasses, ciels vitrés, pyrodromes ou sky-domes ? si oui, préciser :

### VOL

Moyens de protections contre le vol de l'immeuble :  oui  non

Si oui, préciser (gardien, interphone, digicode...) : Moyens de protections contre le vol du risque ?  oui  non Si oui préciser :

### CHAUFFAGE

Nature :  fuel  gaz  électrique  bois  autre, préciser :

### PROTECTIONS INCENDIE

#### Moyens de secours contre l'incendie

Existe-t-il des installations de détection ou de lutte contre l'incendie ?  oui  non Si oui, préciser (Extincteur, RIA, Sprinkleur, autres) :

Détection incendie : Le bâtiment est-il protégé par un réseau de détection incendie :  oui  non

### RESPONSABILITE CIVILE

Ascenseurs :  oui  non

Piscine :  oui  non Si oui, est-elle équipée d'un dispositif de sécurité :  oui  non

(Rappel Art. L. 128-2 du code de l'habitat et de la construction : - Les propriétaires de piscines enterrées non closes privées à usage individuel ou collectif installées avant le 1er janvier 2004 doivent avoir équipé au 1er janvier 2006 leur piscine d'un dispositif de sécurité normalisé..)

Présence suspectée de :

- plomb :  oui  non (si oui, demander complément d'information au propriétaire)
- amiante :  oui  non (si oui, demander complément d'information au propriétaire ou au syndic)
- termites :  oui  non (si oui, demander complément d'information au propriétaire ou au syndic)

### ANTECEDENTS

• Le risque a-t-il été sinistré (assuré ou non) ? :  oui  non si oui, Indiquer date, garantie en jeu, circonstances, responsabilités et montant du ou des sinistres:

Améliorations prises depuis :

• Motifs de cessation du contrat précédent : résiliation par l'assuré - résiliation par l'assureur autre

• Au cours des 5 dernières années, une compagnie d'assurance a-t-elle ? :

Refusé d'assurer le risque ? :  oui  non

Résilié / annulé / suspendu le contrat ? :  oui  non

Si oui, indiquer le nom de l'assureur et les raisons invoquées :

### BASE DE GARANTIES

Incendie

Vol

Dégâts des eaux

Bris de glaces

Responsabilité Civile

**LIMITE CONTRACTUELLE D'INDEMNITE : 1 000 000 EUR par sinistre**

**FRANCHISE GENERALE : 0,6 fois l'indice FFB**

**Valeur de l'indice FFB au 3<sup>ème</sup> trimestre 2007 : 774.60€**

### DATE D'EFFET DEMANDEE :

La garantie prendra effet à partir de la date d'effet demandée ci-dessus, sous réserve du paiement de la première prime et de l'acceptation de l'Assureur. Cette date ne peut être antérieure à la date de réception du présent document par SACAPP.

### MONTANT DE PRIME ANNUELLE : 57.53 euros

Le proposant soussigné certifie que toutes les déclarations ou réponses faites au présent questionnaire pour servir de base au contrat qu'il désire souscrire, sont sincères et à sa connaissance, exactes.

Il déclare ne pas ignorer que les sanctions prévues aux articles L113-8 et L113-9 du Code des Assurances sont applicables si, dans l'appréciation du risque, la Compagnie a été induite en erreur par suite d'une réticence ou fausse déclaration de sa part.

Le soussigné peut demander à la Compagnie communication et rectification de toute information le concernant qui figurerait sur tout fichier à usage de la Compagnie, de ses mandataires, des réassureurs et des organismes professionnels.

### LE SOUSCRIPTEUR (signature précédée de la mention « lu et approuvé » obligatoire)

■ **IMPORTANT** : Seules les demandes totalement complètes et conformes aux conditions de souscription pourront être prises en compte. Conformément à l'Article L112.2 du code des Assurances, la présente proposition n'engage ni le proposant, ni la Compagnie, seul le contrat constate leur engagement réciproque.

- Je certifie correspondre aux conditions de souscription rappelées ci-contre, et je demande à être assuré dans les conditions choisies dans le présent document.
- Je reconnais avoir eu préalablement connaissance et pris possession des extraits détaillés des conditions générales et des conditions personnelles auxquelles j'adhère sans aucune réticence.
- Je souhaite être assuré dans les conditions déterminées dans ce document à compter du : (cette date ne peut être antérieure à la date de réception du présent document par SACAPP) Règlement par Chèque à l'ordre de SACAPP

SACAPP – CENTRALE D'ASSURANCES ET DE PROTECTION DU PATRIMOINE

39, RUE FESSART – 92772 BOULOGNE BILLANCOURT CEDEX - TEL : 01.41.86.06.26 – FAX 01.41.86.06.10 - EMAIL : [service.clients@sacapp.com](mailto:service.clients@sacapp.com)

SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 160 000 €- SOCIETE DE COURTAGE – RCS NANTERRE B 390 786 390 00026 – APE 672Z

GARANTIE FINANCIERE ET ASSURANCE DE RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE CONFORME AUX ARTICLES L.530-1 ET L.530-2 DU CODE DES ASSURANCES - ORIAS N° 07 000 150 – [www.orias.fr](http://www.orias.fr)

## CONTRAT D'ASSURANCE PROPRIETAIRE NON OCCUPANT

### PROPOSITION D'ASSURANCE

Code gestionnaire : 454

n° Devis :

#### PROPOSANT

TITRE :

NOM :

PRENOM :

ADRESSE :

CP / VILLE :

#### BIENS IMMOBILIERS A ASSURER

(si différente du lieu du risque)

ADRESSE DU RISQUE : **21-23 RUE DU GENERAL STOLTZ**

CP / VILLE : **90000 BELFORT**

QUALITE DU PROPOSANT :

Propriétaire non occupant

Copropriétaire non occupant

TYPE D'HABITAT :

APPARTEMENT dans immeuble à usage :  HABITATION  BUREAUX

MAISON INDIVIDUELLE

NOMBRE DE PIECES PRINCIPALES : **02 PP**

CONTIGUITE, VOISINAGE (préciser les éventuelles aggravations) :

ANNEE DE CONSTRUCTION :  Avant 1960  de 1960 à 1988  Après 1988

SURFACE DEVELOPPEE m<sup>2</sup> (\*) :

(\*)Surface totale additionnée des rez-de-chaussée et de chacun des niveaux, calculée à partir de l'extérieur des murs de façades. Toutefois, les toitures formant terrasses ne sont pas décomptées. Les balcons, loggias, terrasses, combles, greniers, buanderies, garages, caves et sous-sol non aménagés en locaux d'habitation, bureaux ou ateliers ne sont pris en compte que pour 50 % de leur surface.

Nous renonçons à nous prévaloir de toute erreur involontaire inférieure à 10 % dans le calcul de la surface développée.

#### DECLARATIONS DU SOUSCRIPTEUR

Le proposant déclare qu'à sa connaissance :

- oui  non • l'immeuble garanti(1) est en bon état d'entretien ;
- oui  non • l'immeuble garanti(1) est pas totalement inoccupé, inhabité, désaffecté ou sans usage ;
- oui  non • l'immeuble garanti (1) n'est pas occupé sans autorisation, ni destiné à la démolition ;
- oui  non • l'immeuble garanti (1) n'est pas un chalet de montagne, une résidence mobile (mobil-home), un baraquement ou construction provisoire, une baraque de chantier, une baraque foraine, un wagon aménagé ;
- oui  non • l'immeuble garanti (1) n'est pas un bien en construction ;
- oui  non • le plancher bas du dernier niveau du bien garanti(1) n'est pas situé à plus de 28 m du sol le plus haut utilisable par les engins des services publics de secours et de lutte contre l'incendie\* ;
- oui  non • l'immeuble garanti(1) n'est pas un château, une gentilhommière, un manoir classé, en tout ou en partie, par le service des monuments historiques du Ministère des Affaires Culturelles ;
- oui  non • l'immeuble garanti (1) ne fait pas partie d'un groupe d'immeubles en communication dont la surface développée\* totale est supérieure à 20 000 m<sup>2</sup> ;
- oui  non • l'immeuble garanti(1) n'est pas situé dans un ensemble à caractère industriel ou un centre commercial, ni contigu avec communication à un tel ensemble ;
- oui  non • l'immeuble garanti(1) n'est pas contigu avec communication ou n'abrite aucune des professions ou activités suivantes : ambassade, consulat, bowling, casino, salle de jeux spécialisée, discothèque, cinéma, boîte de nuit, sex-shop, cabaret, bar avec piste de danse ou autres établissements de même nature, piscine ouverte au public, locaux à usage d'exploitation agricole ou relevant d'un bail rural ;
- oui  non • vous n'avez été titulaire d'aucun contrat d'assurance portant sur tout ou partie des risques garantis, ayant fait l'objet d'une résiliation pour quelque motif que ce soit au cours des 24 derniers mois ;
- oui  non • vous n'avez subi ou occasionné au cours des 24 derniers mois précédant la date d'effet de la garantie, aucun sinistre\* en ce qui concerne les risques souscrits au titre du présent contrat.
- oui  non • l'immeuble garanti (1) est construit pour plus de 80 % en matériaux durs : béton, briques, pierres, parpaings, vitrages, fibrociment, panneaux métalliques sans isolant ou avec isolant minéral ;
- oui  non • l'immeuble garanti (1) est couvert pour plus de 80 % en matériaux durs : ardoises, tuiles, béton, vitrages, fibrociment, panneaux métalliques sans isolant ou avec isolant minéral ;
- oui  non • l'immeuble garanti (1) ou le groupe d'immeubles en communication dont fait partie l'immeuble garanti contient exclusivement des locaux à usage d'habitation dans le cadre privé ou de bureau.

(1) ou dans lequel sont situés les locaux garantis

(2) Si l'une des déclarations amène une réponse négative, la proposition devra être soumise pour étude à la Compagnie

SACAPP – CENTRALE D'ASSURANCES ET DE PROTECTION DU PATRIMOINE

39, RUE FESSART – 92772 BOULOGNE BILLANCOURT CEDEX - TEL : 01.41.86.06.26 – FAX 01.41.86.06.10 - EMAIL : [service.clients@sacapp.com](mailto:service.clients@sacapp.com)

SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 160 000 €- SOCIETE DE COURTAGE – RCS NANTERRE B 390 786 390 00026 – APE 672Z

GARANTIE FINANCIERE ET ASSURANCE DE RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE CONFORME AUX ARTICLES L.530-1 ET L.530-2 DU CODE DES ASSURANCES - ORIAS N° 07 000 150 – [www.orias.fr](http://www.orias.fr)

### EXPOSITION AUX EVENEMENTS NATURELS

Le risque comporte-t-il une aggravation particulière relative aux éléments suivants : Incendie  oui  non ; Tempête, ouragan, cyclone  oui  non ; Autres :  oui  non

Si oui, précisez : Abords boisés à moins de 10 m :  oui  non Zone inondable :  oui  non

Zone inondée au cours des dix dernières années :  oui  non Si oui, quelle(s) année(s) :

Zone soumise au cours des 10 dernières années à des phénomènes de mouvements de terrain (affaissement, coulée de boue, éboulement, etc.) :  oui  non

Si oui, nature date et périodicité :

### DEGATS DES EAUX

Le bâtiment comporte-t-il des terrasses, ciels vitrés, pyrodromes ou sky-domes ? si oui, préciser :

### VOL

Moyens de protections contre le vol de l'immeuble :  oui  non

Si oui, préciser (gardien, interphone, digicode...) : Moyens de protections contre le vol du risque ?  oui  non Si oui préciser :

### CHAUFFAGE

Nature :  fuel  gaz  électrique  bois  autre, préciser :

### PROTECTIONS INCENDIE

#### Moyens de secours contre l'incendie

Existe-t-il des installations de détection ou de lutte contre l'incendie ?  oui  non Si oui, préciser (Extincteur, RIA, Sprinkleur, autres) :

Détection incendie : Le bâtiment est-il protégé par un réseau de détection incendie :  oui  non

### RESPONSABILITE CIVILE

Ascenseurs :  oui  non

Piscine :  oui  non Si oui, est-elle équipée d'un dispositif de sécurité :  oui  non

(Rappel Art. L. 128-2 du code de l'habitat et de la construction : - Les propriétaires de piscines enterrées non closes privatives à usage individuel ou collectif installées avant le 1er janvier 2004 doivent avoir équipé au 1er janvier 2006 leur piscine d'un dispositif de sécurité normalisé..)

Présence suspectée de :

- plomb :  oui  non (si oui, demander complément d'information au propriétaire)
- amiante :  oui  non (si oui, demander complément d'information au propriétaire ou au syndic)
- termites :  oui  non (si oui, demander complément d'information au propriétaire ou au syndic)

### ANTECEDENTS

• Le risque a-t-il été sinistré (assuré ou non) ? :  oui  non si oui, Indiquer date, garantie en jeu, circonstances, responsabilités et montant du ou des sinistres:

Améliorations prises depuis :

• Motifs de cessation du contrat précédent : résiliation par l'assuré - résiliation par l'assureur autre

• Au cours des 5 dernières années, une compagnie d'assurance a-t-elle ? :

Refusé d'assurer le risque ? :  oui  non

Résilié / annulé / suspendu le contrat ? :  oui  non

Si oui, indiquer le nom de l'assureur et les raisons invoquées :

### BASE DE GARANTIES

Incendie

Vol

Dégâts des eaux

Bris de glaces

Responsabilité Civile

**LIMITE CONTRACTUELLE D'INDEMNITE : 1 000 000 EUR par sinistre**

**FRANCHISE GENERALE : 0,6 fois l'indice FFB**

**Valeur de l'indice FFB au 3<sup>ème</sup> trimestre 2007 : 774.60€**

### DATE D'EFFET DEMANDEE :

La garantie prendra effet à partir de la date d'effet demandée ci-dessus, sous réserve du paiement de la première prime et de l'acceptation de l'Assureur. Cette date ne peut être antérieure à la date de réception du présent document par SACAPP.

### MONTANT DE PRIME ANNUELLE : 64.42 euros

Le proposant soussigné certifie que toutes les déclarations ou réponses faites au présent questionnaire pour servir de base au contrat qu'il désire souscrire, sont sincères et à sa connaissance, exactes.

Il déclare ne pas ignorer que les sanctions prévues aux articles L113-8 et L113-9 du Code des Assurances sont applicables si, dans l'appréciation du risque, la Compagnie a été induite en erreur par suite d'une réticence ou fausse déclaration de sa part.

Le soussigné peut demander à la Compagnie communication et rectification de toute information le concernant qui figurerait sur tout fichier à usage de la Compagnie, de ses mandataires, des réassureurs et des organismes professionnels.

### LE SOUSCRIPTEUR (signature précédée de la mention « lu et approuvé » obligatoire)

■ **IMPORTANT** : Seules les demandes totalement complètes et conformes aux conditions de souscription pourront être prises en compte. Conformément à l'Article L112.2 du code des Assurances, la présente proposition n'engage ni le proposant, ni la Compagnie, seul le contrat constate leur engagement réciproque.

- Je certifie correspondre aux conditions de souscription rappelées ci-contre, et je demande à être assuré dans les conditions choisies dans le présent document.
- Je reconnais avoir eu préalablement connaissance et pris possession des extraits détaillés des conditions générales et des conditions personnelles auxquelles j'adhère sans aucune réticence.
- Je souhaite être assuré dans les conditions déterminées dans ce document à compter du : (cette date ne peut être antérieure à la date de réception du présent document par SACAPP) Règlement par Chèque à l'ordre de SACAPP

SACAPP – CENTRALE D'ASSURANCES ET DE PROTECTION DU PATRIMOINE

39, RUE FESSART – 92772 BOULOGNE BILLANCOURT CEDEX - TEL : 01.41.86.06.26 – FAX 01.41.86.06.10 - EMAIL : [service.clients@sacapp.com](mailto:service.clients@sacapp.com)

SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 160 000 €- SOCIETE DE COURTAGE – RCS NANTERRE B 390 786 390 00026 – APE 672Z

GARANTIE FINANCIERE ET ASSURANCE DE RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE CONFORME AUX ARTICLES L.530-1 ET L.530-2 DU CODE DES ASSURANCES - ORIAS N° 07 000 150 – [www.orias.fr](http://www.orias.fr)

## CONTRAT D'ASSURANCE PROPRIETAIRE NON OCCUPANT

### PROPOSITION D'ASSURANCE

Code gestionnaire : 454

n° Devis :

#### PROPOSANT

TITRE :

NOM :

PRENOM :

ADRESSE :

CP / VILLE :

#### BIENS IMMOBILIERS A ASSURER

(si différente du lieu du risque)

ADRESSE DU RISQUE : **21-23 RUE DU GENERAL STOLTZ**

CP / VILLE : **90000 BELFORT**

QUALITE DU PROPOSANT :

Propriétaire non occupant

Copropriétaire non occupant

TYPE D'HABITAT :

APPARTEMENT dans immeuble à usage :  HABITATION  BUREAUX

MAISON INDIVIDUELLE

NOMBRE DE PIECES PRINCIPALES : **03 PP**

CONTIGUITE, VOISINAGE (préciser les éventuelles aggravations) :

ANNEE DE CONSTRUCTION :  Avant 1960  de 1960 à 1988  Après 1988

SURFACE DEVELOPPEE m<sup>2</sup> (\*) :

(\*)Surface totale additionnée des rez-de-chaussée et de chacun des niveaux, calculée à partir de l'extérieur des murs de façades. Toutefois, les toitures formant terrasses ne sont pas décomptées. Les balcons, loggias, terrasses, combles, greniers, buanderies, garages, caves et sous-sol non aménagés en locaux d'habitation, bureaux ou ateliers ne sont pris en compte que pour 50 % de leur surface.

Nous renonçons à nous prévaloir de toute erreur involontaire inférieure à 10 % dans le calcul de la surface développée.

#### DECLARATIONS DU SOUSCRIPTEUR

Le proposant déclare qu'à sa connaissance :

- oui  non • l'immeuble garanti(1) est en bon état d'entretien ;
- oui  non • l'immeuble garanti(1) est pas totalement inoccupé, inhabité, désaffecté ou sans usage ;
- oui  non • l'immeuble garanti (1) n'est pas occupé sans autorisation, ni destiné à la démolition ;
- oui  non • l'immeuble garanti (1) n'est pas un chalet de montagne, une résidence mobile (mobil-home), un baraquement ou construction provisoire, une baraque de chantier, une baraque foraine, un wagon aménagé ;
- oui  non • l'immeuble garanti (1) n'est pas un bien en construction ;
- oui  non • le plancher bas du dernier niveau du bien garanti(1) n'est pas situé à plus de 28 m du sol le plus haut utilisable par les engins des services publics de secours et de lutte contre l'incendie\* ;
- oui  non • l'immeuble garanti(1) n'est pas un château, une gentilhommière, un manoir classé , en tout ou en partie, par le service des monuments historiques du Ministère des Affaires Culturelles ;
- oui  non • l'immeuble garanti (1) ne fait pas partie d'un groupe d'immeubles en communication dont la surface développée\* totale est supérieure à 20 000 m<sup>2</sup> ;
- oui  non • l'immeuble garanti(1) n'est pas situé dans un ensemble à caractère industriel ou un centre commercial, ni contigu avec communication à un tel ensemble ;
- oui  non • l'immeuble garanti(1) n'est pas contigu avec communication ou n'abrite aucune des professions ou activités suivantes : ambassade, consulat, bowling, casino, salle de jeux spécialisée, discothèque, cinéma, boîte de nuit, sex-shop, cabaret, bar avec piste de danse ou autres établissements de même nature, piscine ouverte au public, locaux à usage d'exploitation agricole ou relevant d'un bail rural ;
- oui  non • vous n'avez été titulaire d'aucun contrat d'assurance portant sur tout ou partie des risques garantis, ayant fait l'objet d'une résiliation pour quelque motif que ce soit au cours des 24 derniers mois ;
- oui  non • vous n'avez subi ou occasionné au cours des 24 derniers mois précédant la date d'effet de la garantie, aucun sinistre\* en ce qui concerne les risques souscrits au titre du présent contrat.
- oui  non • l'immeuble garanti (1) est construit pour plus de 80 % en matériaux durs : béton, briques, pierres, parpaings, vitrages, fibrociment, panneaux métalliques sans isolant ou avec isolant minéral ;
- oui  non • l'immeuble garanti (1) est couvert pour plus de 80 % en matériaux durs : ardoises, tuiles, béton, vitrages, fibrociment, panneaux métalliques sans isolant ou avec isolant minéral ;
- oui  non • l'immeuble garanti (1) ou le groupe d'immeubles en communication dont fait partie l'immeuble garanti contient exclusivement des locaux à usage d'habitation dans le cadre privé ou de bureau.

(1) ou dans lequel sont situés les locaux garantis

(2) Si l'une des déclarations amène une réponse négative, la proposition devra être soumise pour étude à la Compagnie

SACAPP – CENTRALE D'ASSURANCES ET DE PROTECTION DU PATRIMOINE

39, RUE FESSART – 92772 BOULOGNE BILLANCOURT CEDEX - TEL : 01.41.86.06.26 – FAX 01.41.86.06.10 - EMAIL : [service.clients@sacapp.com](mailto:service.clients@sacapp.com)

SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 160 000 €- SOCIETE DE COURTAGE – RCS NANTERRE B 390 786 390 00026 – APE 672Z

GARANTIE FINANCIERE ET ASSURANCE DE RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE CONFORME AUX ARTICLES L.530-1 ET L.530-2 DU CODE DES ASSURANCES - ORIAS N° 07 000 150 – [www.orias.fr](http://www.orias.fr)

### EXPOSITION AUX EVENEMENTS NATURELS

Le risque comporte-t-il une aggravation particulière relative aux éléments suivants : Incendie  oui  non ; Tempête, ouragan, cyclone  oui  non ; Autres :  oui  non

Si oui, précisez : Abords boisés à moins de 10 m :  oui  non Zone inondable :  oui  non

Zone inondée au cours des dix dernières années :  oui  non Si oui, quelle(s) année(s) :

Zone soumise au cours des 10 dernières années à des phénomènes de mouvements de terrain (affaissement, coulée de boue, éboulement, etc.) :  oui  non

Si oui, nature date et périodicité :

### DEGATS DES EAUX

Le bâtiment comporte-t-il des terrasses, ciels vitrés, pyrodromes ou sky-domes ? si oui, préciser :

### VOL

Moyens de protections contre le vol de l'immeuble :  oui  non

Si oui, préciser (gardien, interphone, digicode...) : Moyens de protections contre le vol du risque ?  oui  non Si oui préciser :

### CHAUFFAGE

Nature :  fuel  gaz  électrique  bois  autre, préciser :

### PROTECTIONS INCENDIE

#### Moyens de secours contre l'incendie

Existe-t-il des installations de détection ou de lutte contre l'incendie ?  oui  non Si oui, préciser (Extincteur, RIA, Sprinkleur, autres) :

Détection incendie : Le bâtiment est-il protégé par un réseau de détection incendie :  oui  non

### RESPONSABILITE CIVILE

Ascenseurs :  oui  non

Piscine :  oui  non Si oui, est-elle équipée d'un dispositif de sécurité :  oui  non

(Rappel Art. L. 128-2 du code de l'habitat et de la construction : - Les propriétaires de piscines enterrées non closes privatives à usage individuel ou collectif installées avant le 1er janvier 2004 doivent avoir équipé au 1er janvier 2006 leur piscine d'un dispositif de sécurité normalisé..)

Présence suspectée de :

- plomb :  oui  non (si oui, demander complément d'information au propriétaire)
- amiante :  oui  non (si oui, demander complément d'information au propriétaire ou au syndic)
- termites :  oui  non (si oui, demander complément d'information au propriétaire ou au syndic)

### ANTECEDENTS

• Le risque a-t-il été sinistré (assuré ou non) ? :  oui  non si oui, Indiquer date, garantie en jeu, circonstances, responsabilités et montant du ou des sinistres:

Améliorations prises depuis :

• Motifs de cessation du contrat précédent : résiliation par l'assuré - résiliation par l'assureur autre

• Au cours des 5 dernières années, une compagnie d'assurance a-t-elle ? :

Refusé d'assurer le risque ? :  oui  non

Résilié / annulé / suspendu le contrat ? :  oui  non

Si oui, indiquer le nom de l'assureur et les raisons invoquées :

### BASE DE GARANTIES

Incendie

Vol

Dégâts des eaux

Bris de glaces

Responsabilité Civile

**LIMITE CONTRACTUELLE D'INDEMNITE : 1 000 000 EUR par sinistre**

**FRANCHISE GENERALE : 0,6 fois l'indice FFB**

**Valeur de l'indice FFB au 3<sup>ème</sup> trimestre 2007 : 774.60€**

### DATE D'EFFET DEMANDEE :

La garantie prendra effet à partir de la date d'effet demandée ci-dessus, sous réserve du paiement de la première prime et de l'acceptation de l'Assureur. Cette date ne peut être antérieure à la date de réception du présent document par SACAPP.

### MONTANT DE PRIME ANNUELLE : 71.59 euros

Le proposant soussigné certifie que toutes les déclarations ou réponses faites au présent questionnaire pour servir de base au contrat qu'il désire souscrire, sont sincères et à sa connaissance, exactes.

Il déclare ne pas ignorer que les sanctions prévues aux articles L113-8 et L113-9 du Code des Assurances sont applicables si, dans l'appréciation du risque, la Compagnie a été induite en erreur par suite d'une réticence ou fausse déclaration de sa part.

Le soussigné peut demander à la Compagnie communication et rectification de toute information le concernant qui figurerait sur tout fichier à usage de la Compagnie, de ses mandataires, des réassureurs et des organismes professionnels.

### LE SOUSCRIPTEUR (signature précédée de la mention « lu et approuvé » obligatoire)

■ **IMPORTANT** : Seules les demandes totalement complètes et conformes aux conditions de souscription pourront être prises en compte. Conformément à l'Article L112.2 du code des Assurances, la présente proposition n'engage ni le proposant, ni la Compagnie, seul le contrat constate leur engagement réciproque.

- Je certifie correspondre aux conditions de souscription rappelées ci-contre, et je demande à être assuré dans les conditions choisies dans le présent document.
- Je reconnais avoir eu préalablement connaissance et pris possession des extraits détaillés des conditions générales et des conditions personnelles auxquelles j'adhère sans aucune réticence.
- Je souhaite être assuré dans les conditions déterminées dans ce document à compter du : (cette date ne peut être antérieure à la date de réception du présent document par SACAPP) Règlement par Chèque à l'ordre de SACAPP

SACAPP – CENTRALE D'ASSURANCES ET DE PROTECTION DU PATRIMOINE

39, RUE FESSART – 92772 BOULOGNE BILLANCOURT CEDEX - TEL : 01.41.86.06.26 – FAX 01.41.86.06.10 - EMAIL : [service.clients@sacapp.com](mailto:service.clients@sacapp.com)

SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 160 000 €- SOCIETE DE COURTAGE – RCS NANTERRE B 390 786 390 00026 – APE 672Z

GARANTIE FINANCIERE ET ASSURANCE DE RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE CONFORME AUX ARTICLES L.530-1 ET L.530-2 DU CODE DES ASSURANCES - ORIAS N° 07 000 150 – [www.orias.fr](http://www.orias.fr)

## CONTRAT D'ASSURANCE PROPRIETAIRE NON OCCUPANT

### PROPOSITION D'ASSURANCE

Code gestionnaire : 454

n° Devis :

#### PROPOSANT

TITRE :

NOM :

PRENOM :

ADRESSE :

CP / VILLE :

#### BIENS IMMOBILIERS A ASSURER

(si différente du lieu du risque)

ADRESSE DU RISQUE : **21-23 RUE DU GENERAL STOLTZ**

CP / VILLE : **90000 BELFORT**

QUALITE DU PROPOSANT :

Propriétaire non occupant

Copropriétaire non occupant

TYPE D'HABITAT :

APPARTEMENT dans immeuble à usage :  HABITATION  BUREAUX

MAISON INDIVIDUELLE

NOMBRE DE PIECES PRINCIPALES : **04 PP**

CONTIGUITE, VOISINAGE (préciser les éventuelles aggravations) :

ANNEE DE CONSTRUCTION :  Avant 1960  de 1960 à 1988  Après 1988

SURFACE DEVELOPPEE m<sup>2</sup> (\*) :

(\*)Surface totale additionnée des rez-de-chaussée et de chacun des niveaux, calculée à partir de l'extérieur des murs de façades. Toutefois, les toitures formant terrasses ne sont pas décomptées. Les balcons, loggias, terrasses, combles, greniers, buanderies, garages, caves et sous-sol non aménagés en locaux d'habitation, bureaux ou ateliers ne sont pris en compte que pour 50 % de leur surface.

Nous renonçons à nous prévaloir de toute erreur involontaire inférieure à 10 % dans le calcul de la surface développée.

#### DECLARATIONS DU SOUSCRIPTEUR

Le proposant déclare qu'à sa connaissance :

- oui  non • l'immeuble garanti(1) est en bon état d'entretien ;
- oui  non • l'immeuble garanti(1) est pas totalement inoccupé, inhabité, désaffecté ou sans usage ;
- oui  non • l'immeuble garanti (1) n'est pas occupé sans autorisation, ni destiné à la démolition ;
- oui  non • l'immeuble garanti (1) n'est pas un chalet de montagne, une résidence mobile (mobil-home), un baraquement ou construction provisoire, une baraque de chantier, une baraque foraine, un wagon aménagé ;
- oui  non • l'immeuble garanti (1) n'est pas un bien en construction ;
- oui  non • le plancher bas du dernier niveau du bien garanti(1) n'est pas situé à plus de 28 m du sol le plus haut utilisable par les engins des services publics de secours et de lutte contre l'incendie\* ;
- oui  non • l'immeuble garanti(1) n'est pas un château, une gentilhommière, un manoir classé , en tout ou en partie, par le service des monuments historiques du Ministère des Affaires Culturelles ;
- oui  non • l'immeuble garanti (1) ne fait pas partie d'un groupe d'immeubles en communication dont la surface développée\* totale est supérieure à 20 000 m<sup>2</sup> ;
- oui  non • l'immeuble garanti(1) n'est pas situé dans un ensemble à caractère industriel ou un centre commercial, ni contigu avec communication à un tel ensemble ;
- oui  non • l'immeuble garanti(1) n'est pas contigu avec communication ou n'abrite aucune des professions ou activités suivantes : ambassade, consulat, bowling, casino, salle de jeux spécialisée, discothèque, cinéma, boîte de nuit, sex-shop, cabaret, bar avec piste de danse ou autres établissements de même nature, piscine ouverte au public, locaux à usage d'exploitation agricole ou relevant d'un bail rural ;
- oui  non • vous n'avez été titulaire d'aucun contrat d'assurance portant sur tout ou partie des risques garantis, ayant fait l'objet d'une résiliation pour quelque motif que ce soit au cours des 24 derniers mois ;
- oui  non • vous n'avez subi ou occasionné au cours des 24 derniers mois précédant la date d'effet de la garantie, aucun sinistre\* en ce qui concerne les risques souscrits au titre du présent contrat.
- oui  non • l'immeuble garanti (1) est construit pour plus de 80 % en matériaux durs : béton, briques, pierres, parpaings, vitrages, fibrociment, panneaux métalliques sans isolant ou avec isolant minéral ;
- oui  non • l'immeuble garanti (1) est couvert pour plus de 80 % en matériaux durs : ardoises, tuiles, béton, vitrages, fibrociment, panneaux métalliques sans isolant ou avec isolant minéral ;
- oui  non • l'immeuble garanti (1) ou le groupe d'immeubles en communication dont fait partie l'immeuble garanti contient exclusivement des locaux à usage d'habitation dans le cadre privé ou de bureau.

(1) ou dans lequel sont situés les locaux garantis

(2) Si l'une des déclarations amène une réponse négative, la proposition devra être soumise pour étude à la Compagnie

SACAPP – CENTRALE D'ASSURANCES ET DE PROTECTION DU PATRIMOINE

39, RUE FESSART – 92772 BOULOGNE BILLANCOURT CEDEX - TEL : 01.41.86.06.26 – FAX 01.41.86.06.10 - EMAIL : [service.clients@sacapp.com](mailto:service.clients@sacapp.com)

SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 160 000 €- SOCIETE DE COURTAGE – RCS NANTERRE B 390 786 390 00026 – APE 672Z

GARANTIE FINANCIERE ET ASSURANCE DE RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE CONFORME AUX ARTICLES L.530-1 ET L.530-2 DU CODE DES ASSURANCES - ORIAS N° 07 000 150 – [www.orias.fr](http://www.orias.fr)

### EXPOSITION AUX EVENEMENTS NATURELS

Le risque comporte-t-il une aggravation particulière relative aux éléments suivants : Incendie  oui  non ; Tempête, ouragan, cyclone  oui  non ; Autres :  oui  non

Si oui, précisez : Abords boisés à moins de 10 m :  oui  non Zone inondable :  oui  non

Zone inondée au cours des dix dernières années :  oui  non Si oui, quelle(s) année(s) :

Zone soumise au cours des 10 dernières années à des phénomènes de mouvements de terrain (affaissement, coulée de boue, éboulement, etc.) :  oui  non

Si oui, nature date et périodicité :

### DEGATS DES EAUX

Le bâtiment comporte-t-il des terrasses, ciels vitrés, pyrodromes ou sky-domes ? si oui, préciser :

### VOL

Moyens de protections contre le vol de l'immeuble :  oui  non

Si oui, préciser (gardien, interphone, digicode...) : Moyens de protections contre le vol du risque ?  oui  non Si oui préciser :

### CHAUFFAGE

Nature :  fuel  gaz  électrique  bois  autre, préciser :

### PROTECTIONS INCENDIE

#### Moyens de secours contre l'incendie

Existe-t-il des installations de détection ou de lutte contre l'incendie ?  oui  non Si oui, préciser (Extincteur, RIA, Sprinkleur, autres) :

Détection incendie : Le bâtiment est-il protégé par un réseau de détection incendie :  oui  non

### RESPONSABILITE CIVILE

Ascenseurs :  oui  non

Piscine :  oui  non Si oui, est-elle équipée d'un dispositif de sécurité :  oui  non

(Rappel Art. L. 128-2 du code de l'habitat et de la construction : - Les propriétaires de piscines enterrées non closes privatives à usage individuel ou collectif installées avant le 1er janvier 2004 doivent avoir équipé au 1er janvier 2006 leur piscine d'un dispositif de sécurité normalisé.)

Présence suspectée de :

- plomb :  oui  non (si oui, demander complément d'information au propriétaire)
- amiante :  oui  non (si oui, demander complément d'information au propriétaire ou au syndic)
- termites :  oui  non (si oui, demander complément d'information au propriétaire ou au syndic)

### ANTECEDENTS

• Le risque a-t-il été sinistré (assuré ou non) ? :  oui  non si oui, Indiquer date, garantie en jeu, circonstances, responsabilités et montant du ou des sinistres:

Améliorations prises depuis :

• Motifs de cessation du contrat précédent : résiliation par l'assuré - résiliation par l'assureur autre

• Au cours des 5 dernières années, une compagnie d'assurance a-t-elle ? :

Refusé d'assurer le risque ? :  oui  non

Résilié / annulé / suspendu le contrat ? :  oui  non

Si oui, indiquer le nom de l'assureur et les raisons invoquées :

### BASE DE GARANTIES

Incendie

Vol

Dégâts des eaux

Bris de glaces

Responsabilité Civile

**LIMITE CONTRACTUELLE D'INDEMNITE : 1 000 000 EUR par sinistre**

**FRANCHISE GENERALE : 0,6 fois l'indice FFB**

**Valeur de l'indice FFB au 3<sup>ème</sup> trimestre 2007 : 774.60€**

### DATE D'EFFET DEMANDEE :

La garantie prendra effet à partir de la date d'effet demandée ci-dessus, sous réserve du paiement de la première prime et de l'acceptation de l'Assureur. Cette date ne peut être antérieure à la date de réception du présent document par SACAPP.

### MONTANT DE PRIME ANNUELLE : 82.17 euros

Le proposant soussigné certifie que toutes les déclarations ou réponses faites au présent questionnaire pour servir de base au contrat qu'il désire souscrire, sont sincères et à sa connaissance, exactes.

Il déclare ne pas ignorer que les sanctions prévues aux articles L113-8 et L113-9 du Code des Assurances sont applicables si, dans l'appréciation du risque, la Compagnie a été induite en erreur par suite d'une réticence ou fausse déclaration de sa part.

Le soussigné peut demander à la Compagnie communication et rectification de toute information le concernant qui figurerait sur tout fichier à usage de la Compagnie, de ses mandataires, des réassureurs et des organismes professionnels.

### LE SOUSCRIPTEUR (signature précédée de la mention « lu et approuvé » obligatoire)

■ **IMPORTANT** : Seules les demandes totalement complètes et conformes aux conditions de souscription pourront être prises en compte. Conformément à l'Article L112.2 du code des Assurances, la présente proposition n'engage ni le proposant, ni la Compagnie, seul le contrat constate leur engagement réciproque.

- Je certifie correspondre aux conditions de souscription rappelées ci-contre, et je demande à être assuré dans les conditions choisies dans le présent document.
- Je reconnais avoir eu préalablement connaissance et pris possession des extraits détaillés des conditions générales et des conditions personnelles auxquelles j'adhère sans aucune réticence.
- Je souhaite être assuré dans les conditions déterminées dans ce document à compter du : (cette date ne peut être antérieure à la date de réception du présent document par SACAPP) Règlement par Chèque à l'ordre de SACAPP

SACAPP – CENTRALE D'ASSURANCES ET DE PROTECTION DU PATRIMOINE

39, RUE FESSART – 92772 BOULOGNE BILLANCOURT CEDEX - TEL : 01.41.86.06.26 – FAX 01.41.86.06.10 - EMAIL : [service.clients@sacapp.com](mailto:service.clients@sacapp.com)

SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 160 000 €- SOCIETE DE COURTAGE – RCS NANTERRE B 390 786 390 00026 – APE 672Z

GARANTIE FINANCIERE ET ASSURANCE DE RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE CONFORME AUX ARTICLES L.530-1 ET L.530-2 DU CODE DES ASSURANCES - ORIAS N° 07 000 150 – [www.orias.fr](http://www.orias.fr)

## CONTRAT D'ASSURANCE PROPRIETAIRE NON OCCUPANT

### PROPOSITION D'ASSURANCE

Code gestionnaire : 454

n° Devis :

#### PROPOSANT

TITRE :

NOM :

PRENOM :

ADRESSE :

CP / VILLE :

#### BIENS IMMOBILIERS A ASSURER

(si différente du lieu du risque)

ADRESSE DU RISQUE : **21-23 RUE DU GENERAL STOLTZ**

CP / VILLE : **90000 BELFORT**

QUALITE DU PROPOSANT :

Propriétaire non occupant

Copropriétaire non occupant

TYPE D'HABITAT :

APPARTEMENT dans immeuble à usage :  HABITATION  BUREAUX

MAISON INDIVIDUELLE

NOMBRE DE PIECES PRINCIPALES : **05 PP**

CONTIGUITE, VOISINAGE (préciser les éventuelles aggravations) :

ANNEE DE CONSTRUCTION :  Avant 1960  de 1960 à 1988  Après 1988

SURFACE DEVELOPPEE m<sup>2</sup> (\*) :

(\*)Surface totale additionnée des rez-de-chaussée et de chacun des niveaux, calculée à partir de l'extérieur des murs de façades. Toutefois, les toitures formant terrasses ne sont pas décomptées. Les balcons, loggias, terrasses, combles, greniers, buanderies, garages, caves et sous-sol non aménagés en locaux d'habitation, bureaux ou ateliers ne sont pris en compte que pour 50 % de leur surface.

Nous renonçons à nous prévaloir de toute erreur involontaire inférieure à 10 % dans le calcul de la surface développée.

#### DECLARATIONS DU SOUSCRIPTEUR

Le proposant déclare qu'à sa connaissance :

- oui  non • l'immeuble garanti(1) est en bon état d'entretien ;
- oui  non • l'immeuble garanti(1) est pas totalement inoccupé, inhabité, désaffecté ou sans usage ;
- oui  non • l'immeuble garanti (1) n'est pas occupé sans autorisation, ni destiné à la démolition ;
- oui  non • l'immeuble garanti (1) n'est pas un chalet de montagne, une résidence mobile (mobil-home), un baraquement ou construction provisoire, une baraque de chantier, une baraque foraine, un wagon aménagé ;
- oui  non • l'immeuble garanti (1) n'est pas un bien en construction ;
- oui  non • le plancher bas du dernier niveau du bien garanti(1) n'est pas situé à plus de 28 m du sol le plus haut utilisable par les engins des services publics de secours et de lutte contre l'incendie\* ;
- oui  non • l'immeuble garanti(1) n'est pas un château, une gentilhommière, un manoir classé, en tout ou en partie, par le service des monuments historiques du Ministère des Affaires Culturelles ;
- oui  non • l'immeuble garanti (1) ne fait pas partie d'un groupe d'immeubles en communication dont la surface développée\* totale est supérieure à 20 000 m<sup>2</sup> ;
- oui  non • l'immeuble garanti(1) n'est pas situé dans un ensemble à caractère industriel ou un centre commercial, ni contigu avec communication à un tel ensemble ;
- oui  non • l'immeuble garanti(1) n'est pas contigu avec communication ou n'abrite aucune des professions ou activités suivantes : ambassade, consulat, bowling, casino, salle de jeux spécialisée, discothèque, cinéma, boîte de nuit, sex-shop, cabaret, bar avec piste de danse ou autres établissements de même nature, piscine ouverte au public, locaux à usage d'exploitation agricole ou relevant d'un bail rural ;
- oui  non • vous n'avez été titulaire d'aucun contrat d'assurance portant sur tout ou partie des risques garantis, ayant fait l'objet d'une résiliation pour quelque motif que ce soit au cours des 24 derniers mois ;
- oui  non • vous n'avez subi ou occasionné au cours des 24 derniers mois précédant la date d'effet de la garantie, aucun sinistre\* en ce qui concerne les risques souscrits au titre du présent contrat.
- oui  non • l'immeuble garanti (1) est construit pour plus de 80 % en matériaux durs : béton, briques, pierres, parpaings, vitrages, fibrociment, panneaux métalliques sans isolant ou avec isolant minéral ;
- oui  non • l'immeuble garanti (1) est couvert pour plus de 80 % en matériaux durs : ardoises, tuiles, béton, vitrages, fibrociment, panneaux métalliques sans isolant ou avec isolant minéral ;
- oui  non • l'immeuble garanti (1) ou le groupe d'immeubles en communication dont fait partie l'immeuble garanti contient exclusivement des locaux à usage d'habitation dans le cadre privé ou de bureau.

(1) ou dans lequel sont situés les locaux garantis

(2) Si l'une des déclarations amène une réponse négative, la proposition devra être soumise pour étude à la Compagnie

SACAPP – CENTRALE D'ASSURANCES ET DE PROTECTION DU PATRIMOINE

39, RUE FESSART – 92772 BOULOGNE BILLANCOURT CEDEX - TEL : 01.41.86.06.26 – FAX 01.41.86.06.10 - EMAIL : [service.clients@sacapp.com](mailto:service.clients@sacapp.com)

SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 160 000 €- SOCIETE DE COURTAGE – RCS NANTERRE B 390 786 390 00026 – APE 672Z

GARANTIE FINANCIERE ET ASSURANCE DE RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE CONFORME AUX ARTICLES L.530-1 ET L.530-2 DU CODE DES ASSURANCES - ORIAS N° 07 000 150 – [www.orias.fr](http://www.orias.fr)

### EXPOSITION AUX EVENEMENTS NATURELS

Le risque comporte-t-il une aggravation particulière relative aux éléments suivants : Incendie  oui  non ; Tempête, ouragan, cyclone  oui  non ; Autres :  oui  non

Si oui, précisez : Abords boisés à moins de 10 m :  oui  non Zone inondable :  oui  non

Zone inondée au cours des dix dernières années :  oui  non Si oui, quelle(s) année(s) :

Zone soumise au cours des 10 dernières années à des phénomènes de mouvements de terrain (affaissement, coulée de boue, éboulement, etc.) :  oui  non

Si oui, nature date et périodicité :

### DEGATS DES EAUX

Le bâtiment comporte-t-il des terrasses, ciels vitrés, pyrodromes ou sky-domes ? si oui, préciser :

### VOL

Moyens de protections contre le vol de l'immeuble :  oui  non

Si oui, préciser (gardien, interphone, digicode...) : Moyens de protections contre le vol du risque ?  oui  non Si oui préciser :

### CHAUFFAGE

Nature :  fuel  gaz  électrique  bois  autre, préciser :

### PROTECTIONS INCENDIE

#### Moyens de secours contre l'incendie

Existe-t-il des installations de détection ou de lutte contre l'incendie ?  oui  non Si oui, préciser (Extincteur, RIA, Sprinkleur, autres) :

Détection incendie : Le bâtiment est-il protégé par un réseau de détection incendie :  oui  non

### RESPONSABILITE CIVILE

Ascenseurs :  oui  non

Piscine :  oui  non Si oui, est-elle équipée d'un dispositif de sécurité :  oui  non

(Rappel Art. L. 128-2 du code de l'habitat et de la construction : - Les propriétaires de piscines enterrées non closes privatives à usage individuel ou collectif installées avant le 1er janvier 2004 doivent avoir équipé au 1er janvier 2006 leur piscine d'un dispositif de sécurité normalisé.)

Présence suspectée de :

- plomb :  oui  non (si oui, demander complément d'information au propriétaire)
- amiante :  oui  non (si oui, demander complément d'information au propriétaire ou au syndic)
- termites :  oui  non (si oui, demander complément d'information au propriétaire ou au syndic)

### ANTECEDENTS

• Le risque a-t-il été sinistré (assuré ou non) ? :  oui  non si oui, Indiquer date, garantie en jeu, circonstances, responsabilités et montant du ou des sinistres:

Améliorations prises depuis :

• Motifs de cessation du contrat précédent : résiliation par l'assuré - résiliation par l'assureur autre

• Au cours des 5 dernières années, une compagnie d'assurance a-t-elle ? :

Refusé d'assurer le risque ? :  oui  non

Résilié / annulé / suspendu le contrat ? :  oui  non

Si oui, indiquer le nom de l'assureur et les raisons invoquées :

### BASE DE GARANTIES

Incendie

Vol

Dégâts des eaux

Bris de glaces

Responsabilité Civile

**LIMITE CONTRACTUELLE D'INDEMNITE : 1 000 000 EUR par sinistre**

**FRANCHISE GENERALE : 0,6 fois l'indice FFB**

**Valeur de l'indice FFB au 3<sup>ème</sup> trimestre 2007 : 774.60€**

### DATE D'EFFET DEMANDEE :

La garantie prendra effet à partir de la date d'effet demandée ci-dessus, sous réserve du paiement de la première prime et de l'acceptation de l'Assureur. Cette date ne peut être antérieure à la date de réception du présent document par SACAPP.

### MONTANT DE PRIME ANNUELLE : 94.33 euros

Le proposant soussigné certifie que toutes les déclarations ou réponses faites au présent questionnaire pour servir de base au contrat qu'il désire souscrire, sont sincères et à sa connaissance, exactes.

Il déclare ne pas ignorer que les sanctions prévues aux articles L113-8 et L113-9 du Code des Assurances sont applicables si, dans l'appréciation du risque, la Compagnie a été induite en erreur par suite d'une réticence ou fausse déclaration de sa part.

Le soussigné peut demander à la Compagnie communication et rectification de toute information le concernant qui figurerait sur tout fichier à usage de la Compagnie, de ses mandataires, des réassureurs et des organismes professionnels.

### LE SOUSCRIPTEUR (signature précédée de la mention « lu et approuvé » obligatoire)

■ **IMPORTANT** : Seules les demandes totalement complètes et conformes aux conditions de souscription pourront être prises en compte. Conformément à l'Article L112.2 du code des Assurances, la présente proposition n'engage ni le proposant, ni la Compagnie, seul le contrat constate leur engagement réciproque.

- Je certifie correspondre aux conditions de souscription rappelées ci-contre, et je demande à être assuré dans les conditions choisies dans le présent document.
- Je reconnais avoir eu préalablement connaissance et pris possession des extraits détaillés des conditions générales et des conditions personnelles auxquelles j'adhère sans aucune réticence.
- Je souhaite être assuré dans les conditions déterminées dans ce document à compter du : (cette date ne peut être antérieure à la date de réception du présent document par SACAPP) Règlement par Chèque à l'ordre de SACAPP

SACAPP – CENTRALE D'ASSURANCES ET DE PROTECTION DU PATRIMOINE

39, RUE FESSART – 92772 BOULOGNE BILLANCOURT CEDEX - TEL : 01.41.86.06.26 – FAX 01.41.86.06.10 - EMAIL : [service.clients@sacapp.com](mailto:service.clients@sacapp.com)

SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 160 000 €- SOCIETE DE COURTAGE – RCS NANTERRE B 390 786 390 00026 – APE 672Z

GARANTIE FINANCIERE ET ASSURANCE DE RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE CONFORME AUX ARTICLES L.530-1 ET L.530-2 DU CODE DES ASSURANCES - ORIAS N° 07 000 150 – [www.orias.fr](http://www.orias.fr)